

Discours du Maire - 2016

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - DÉPARTEMENT DES YVELINES



MOTION CONTRE LA BAISSÉ DU FONDS DE CONCOURS « ART VIVANT » DE LA VILLE DE TRAPPES EN YVELINES

La ville de Trappes-en-Yvelines s'implique activement dans une politique culturelle ambitieuse dont le budget de fonctionnement et du personnel occupe 35% du budget global. Les enjeux pour la ville sont l'éducation sociale, l'éducation citoyenne, l'insertion des citoyens, l'énergie et le rayonnement de la ville. Les enjeux communs avec l'agglomération sont le rayonnement et l'attractivité d'un territoire, l'accessibilité au service public de la culture et la cohésion sociale.

La Ville de Trappes-en-Yvelines a pris connaissance, lors d'un conseil des maires de l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines le 8 septembre 2016, que la somme qui lui serait attribuée au titre du Fonds de Concours « Art vivant » serait de 78 963 euros pour l'année 2016.

Pour rappel les fonds de concours sont réglementairement fléchés sur le fonctionnement des établissements culturels reconnus, soient le Musée et le Centre à l'air - cinéma d'art et d'essai.

En 2014, cette dotation pour la ville était de 508 253 euros.
En 2015, elle était de 339 907 euros.

En l'espace de trois ans, Trappes-en-Yvelines perd ainsi 430 000 Euros au titre des dotations culturelles de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

Par ailleurs, il n'est pas inutile de rappeler que l'enveloppe globale des fonds de concours « art vivant » est passée de 3,2 millions d'euros en 2014 (pour une agglomération à 7 communes) à 700 000 euros en 2016 (pour une agglomération à 12 communes). La situation préjudiciable que la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines connaît dans ce créneau nous incite à créer de nouvelles recettes pour les 5 communes entrantes au titre du Fonds pendant que nous sommes les mêmes fournisseurs de l'agglomération comme Trappes-en-Yvelines ne le sera-t-elle pas ?

La non prise en compte de l'histoire constitue également une rupture d'ancrage au service public pour les Trappistes. Le concours de l'Agglomération à la section de spectacle de la Motte était tel non seulement à la époque fondatrice de la ville, mais aussi à l'époque du lieu et à son rayonnement pour tous les habitants de l'agglomération.

Une salle de plus de 1300 places ne peut pas être maintenue à son niveau d'offre culturelle avec une telle coupe. C'est toute la saison professionnelle en l'absence pédagogique qui est mise à mal.

Le montant annuel d'activités reconnues la totalité de cette programmation pour les enfants de la ville, les adultes, mais aussi pour les habitants du territoire. Cette rupture met en péril le service, et les emplois liés à la saison 2016/2017.

Pour toutes ces raisons, le Conseil Municipal de Trappes-en-Yvelines :

- **Demande au Président de la Communauté d'Agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines de proposer que le fonds concours « art vivant » 2016 de la ville de Trappes-en-Yvelines soit du même montant que celui de 2015 soit 339 907 euros.**

Plus proche de ses us habitants !

01 30 49 17 00 - Hôtel de Ville - 1, place de la République - CE 9544 - 78197 Trappes cedex conseil@trappes-yvelines.fr
conseil@trappes-yvelines.fr - Toute correspondance doit être adressée indifféremment au Maire

[Discours du Maire - 2016 PDF](#)



- [Facebook share](#)
- [Twitter](#)
- [LinkedIn](#)